



Propriétaire en indivision

Par **Sunflower**, le **17/09/2019** à **07:53**

Bjr, séparée depuis 5ans je vis avec mes enfants ds la maison que j'ai construite en indivision avec mon ex j'honore depuis cette date seule les traites de la banque. Mon ex et moi n'avons vecu ds ce bien que 2 ans ensemble.

Je viens de trouver acheteur pour la maison et j'aimerais savoir si au moment du partage, mon ex est en droit de me réclamer un loyer compensatoire pour y avoir vécu 5ans....alors que j'ai payé les remboursements du crédits seule depuis...la seule chose qui paie de moitié avec moi est la taxe foncière.

Merci pour vos lumières

Par **janus2fr**, le **17/09/2019** à **08:31**

Bonjour,

Il faudra effectivement faire les comptes. L'indemnité d'occupation que vous devrez à votre ex sera diminuée de sa part des mensualité du prêt que vous avez réglées à sa place. Cela devrait s'annuler...